



Visite de Quartier : Les Vignettes, le 15 mai 2023

Etaient présents :

Elus :

M. Loïc GACHON, Maire de Vitrolles, Mme Lalia ATTAF, Adjointe au Maire, Mme Pascale MORBELLI, Adjointe au Maire, et Mme Marie-Claude MICHEL, Conseillère municipale.

Services :

M. Philippe KRAMER, Directeur Général des Services Techniques, Mme Rachel LEPORS, Directrice Grands Projets et Prospectives, M. Geoffrey PARENTI, Responsable du pôle Urbanisme, M. Patrick LAFON, Responsable pôle Propreté Urbaine, M. Jean-Luc BAEZA, Responsable service Stratégie Territoriale et actions CLSPD et M. Jérémy MARTINEZ, Chargé de proximité au Cabinet du Maire.

Une quinzaine de riverains

Début : 18h00.

Sujets abordés :

Espaces Verts :

- Sentier du Littoral : L'interdiction des chiens n'est pas respectée. Il y a beaucoup de chiens en liberté, ce qui pose des problèmes de sécurité et de propreté avec les déjections.

Réponse : Il est important de signaler toute situation qui peut s'avérer dangereuse afin que la Police Municipale puisse intervenir.

Voirie, circulation :

- Eclairage public : Quelles sont les dispositions que la Ville envisage de prendre par rapport aux économies d'énergie ?

Réponse : Dans un contexte de sobriété énergétique, sur les axes routiers, l'éclairage sera réduit et à l'intérieur des quartiers, l'éclairage sera éteint de 23h à 5h.

Les secteurs pourvus d'éclairage LED vont voir l'intensité d'éclairage diminuer

Les horaires d'allumage et d'extinction de l'éclairage public sont réglés par rapport à la luminosité.

- Un lampadaire ne fonctionne pas Rue Robert Ané

Réponse : Le service note ce dysfonctionnement et va intervenir.

- Carrefour de la Maison de quartier : le sens interdit est peu respecté.

Réponse : Ce carrefour n'est pas intuitif, et les automobilistes qui ne connaissent pas les lieux et qui pourraient être distraits peuvent involontairement franchir le sens interdit.

Le service de la voirie va étudier une amélioration de la signalisation horizontale malgré des difficultés liées à la disposition des lieux.

Sur un terme plus long, une étude est en cours pour restructurer ce carrefour.

- Chemin de St Bourdon : stationnement anarchique des utilisateurs de la plage, stationnement sur la voie cyclable dont des poids lourds.

Réponse : Ce stationnement anarchique constitue une gêne à la circulation et il est important de le signaler à la Police Municipale afin qu'elle intervienne pour le faire cesser.

- Lotissement "Le Pêcheur" : demande de ralentisseur.

Réponse : Le service va étudier la question dans le cadre de la sécurisation du cheminement piéton jusqu'à l'école.

- Rue Enderlin : Il manque un panneau "voie sans issue".

Réponse : Il va être remplacé.

- Demande d'un passage piéton sur la D113 au niveau des Petites Halles.

Réponse : S'agissant d'une route départementale, seul le département peut entreprendre cette installation. Le département répond aux administrés qu'il est nécessaire que la Ville classe ce lieu en agglomération. Mais quand la Ville indique son intention de le faire, le département refuse car il ne souhaite pas que la limitation de vitesse soit réduite à 50km/h à cet endroit.

Monsieur le Maire pense que ce problème sera solutionné avec la création du Boulevard Urbain Métropolitain qui reliera Rognac à l'aéroport et verra l'implantation d'un Bus à Haut Niveau de Service. Il faut compter quatre à cinq ans pour ce projet.

Les commerçants et clients qui souhaiteraient interpeller Madame la Présidente du Conseil Départemental et Madame la Présidente de la Métropole sont invités à le faire par courrier.

Propreté :

- Présence de dépôts sauvages autour du rond-point de Gadec.

Réponse : Le service propreté est pleinement mobilisé sur la question. Il est très important de signaler les dépôts sauvages afin qu'ils soient identifiés et que leurs enlèvements soient programmés.

Ce point est connu et le service est vigilant.

- Le nombre de corbeilles n'est pas vraiment adapté. Il en manque à certains endroits, notamment vers la plage. Il y en a trop à d'autres endroits.

Réponse : Les services de la Ville sont à l'écoute de suggestions dans ce domaine. Les utilisateurs étant les mieux placés pour faire des propositions.

Autres sujets :

- Demande d'une ligne de bus scolaire entre le quartier des Vignettes et la nouvelle école aux Salins du Lion.

Réponse : Il n'est pas prévu de ligne de bus pour ce trajet qui est suffisamment court pour que la sécurisation d'un cheminement piéton suffise.

- Présence de rats dans les canalisations du bâtiment proche du Parc LAMATA.

Réponse : Les services de la ville sont mobilisés sur le sujet des rats, le travail se fait en coordination avec les différents gestionnaires de réseaux ainsi que les bailleurs ou copropriétés. Le signalement est enregistré.

- Devenir de l'ancienne école et du Parc LAMATA.

Réponse : La partie haute verra l'implantation de logements. Le terrain du bas sera décroulé afin de lui redonner un aspect naturel. Le portail de l'école sera conservé.

- A côté de Gadec, il y a un permis de construire ?

Réponse : Oui, tout le secteur va être repris, pour la création d'immeubles de bureaux.

- Que va devenir le terrain en face de Carrefour Market?

Réponse : Le promoteur a suspendu son projet faute d'acheteurs. La Ville a négocié la mise en place d'un parking temporaire afin de soulager les tensions de stationnement du quartier. Il sera demandé au promoteur de pérenniser ce parking dans l'éventuel nouveau projet qu'il déposera.

- Le parking de la nouvelle école sera-t-il suffisant ?

Réponse : Les plus grandes tensions de stationnement dans le secteur ne correspondent pas aux horaires de l'école. C'est plutôt après 18h et avant 8h/8h30. Le matin risque d'être un peu plus tendu mais le parking devrait être suffisant compte tenu du parking temporaire qui sera implanté à l'autre bout de la résidence.

- Les cabanons démolis en continuité du Chemin du Littoral.

Réponse : Ce terrain est privé. Le propriétaire a entrepris la démolition de ces cabanons illégaux, il lui est demandé maintenant de nettoyer ce terrain avant son acquisition par la Ville.

- Lancements de pétards dans le secteur, surtout autour du 14 juillet, responsables d'un départ de feu l'année dernière.

Réponse : L'utilisation de pétards est interdite et constitue un comportement gênant et dangereux. La Police Municipale doit être prévenue. La Ville n'organise plus de feux d'artifice le 14 juillet, pour des questions de sécurité et de déprogrammations de plus en plus fréquentes dues aux conditions météorologiques.

Fin de la visite de quartier : 20h00.